



ASSOCIATION POUR LA MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE GENTILLY
(AMVRG)
5125 des Chênes, Bécancour Qc G9H 3K3

R É S O L U T I O N

Résolution qui sera
adoptée au prochain CA de
l'AMVRG, le 2023-12-12.

20231212-219

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA COP15

Résolution d'engagement de l'**Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly** à agir pour conserver, protéger et créer de la biodiversité au sein de son territoire par des actions concrètes :

CONSIDÉRANT

QUE le prochain Plan Nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements mettent en place un soutien aux initiatives qui visent à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

QUE l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

QUE la nature a des effets positifs sur la santé et la qualité de vie des populations;

QUE les objectifs de conservation du territoire québécois en 2030 sont de 30 % ;

QUE les villes, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

QUE notre organisation a adopté un plan de développement durable.

L'Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly s'engage à :

Appuyer les axes et cibles du Plan Nature 2030 tel que présenté à la consultation régionale du 1^{er} novembre 2023;

Mener des actions concrètes de réintroduction des plantes indigènes dans divers espaces inutilisés et mettre en place des aménagements permettant de réduire l'impact du tourisme sur la biodiversité (jardin des monarques sur le champ d'épuration grâce à l'asclépiade / plates-bandes fleuries pour attirer les insectes...);

Continuer à utiliser des produits biodégradables dans ses installations, aucun pesticide, herbicide ou engrais chimique;

Aménager des infrastructures et des accès pour protéger les milieux humides;

Encourager les actions qui visent à préserver la biodiversité des territoires et à la rendre accessible à la population;

Valoriser les milieux naturels par l'aménagement de sentiers respectueux de l'environnement;

Proposer des actions concrètes de sensibilisation (ex : jardin communautaire, jardin du monarque, etc.) et d'éducation par des ateliers, du bénévolat ou toutes autres actions permettant de rassembler la population sous le même objectif : maintenir et créer de la biodiversité;

Inciter le personnel à promouvoir un esprit de préservation de la biodiversité pour mieux le transmettre à la clientèle;

Mettre en place des actions pouvant ramener de la biodiversité (nicheur à chauve-souris, à hirondelles, plantation d'arbres) avec les conseils de différents spécialistes régionaux;

Assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression;

Soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire afin d'atteindre les cibles de 30% de protection d'ici 2030;

Soutenir et concerter les actions concrètes de nos acteurs et partenaires régionaux (MRC, GROBEC, CRECQ, etc.).

Pour y parvenir :

Nous sommes disposés à inclure ces orientations dans notre planification stratégique de 2025-2027 ainsi que le plan d'action qui en découlera en cohésion avec notre plan de développement durable déjà en vigueur.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de Dave Sutherland et appuyé à l'unanimité par tous les administrateurs présents, il est résolu d'adopter l'intégralité de la présente résolution.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Natacha Pelletier
Secrétaire d'assemblée AMVRG